

Introduction

Voici une liste de personnes :

- 1) Jean-Claude, 43 ans, sans emploi et recherchant un emploi
 - 2) Nathalie, 36 ans, travaillant à mi-temps, mais cherchant en parallèle un autre emploi car elle désire travailler à plein temps
 - 3) Marine, 50 ans, sans emploi et n'en cherchant plus après 5 ans de recherches infructueuses
 - 4) Eric, sans emploi et à la recherche d'un emploi, mais ayant trouvé dans la semaine en intérim un petit travail d'une demi-journée dans un fast-food pour remplacer un employé malade
 - 5) Mélanie, possédant un travail à temps plein, mais effectuant des recherches actives d'emploi car désirant changer de région.
- a- Lesquelles de ces personnes classeriez-vous comme étant au chômage ? Dans chaque cas, expliquez à partir de quel(s) critères(s) vous vous êtes déterminé
- b- Une personne sans emploi et recherchant un emploi, mais ayant travaillé la semaine précédente au moins une heure, doit-elle selon vous être considérée comme étant au chômage ? Pourquoi ?

DOCUMENT 1 : Les différentes mesures du chômage

	Chômage au sens du BIT (bureau international du travail)	Chômage au sens de l'ANPE Demandes d'emploi en fin de mois (DEFM 1)
Définition	<ul style="list-style-type: none"> • Ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure au cours de la semaine de référence. • Etre disponible pour travailler dans un délai de deux semaines • Entreprendre des démarches spécifiques pour trouver un emploi 	<ul style="list-style-type: none"> • Etre sans emploi (sauf activité réduite de moins de 78H dans le mois) • Etre disponible pour travailler • Etre inscrit sur les listes de l'ANPE comme recherchant un emploi à temps plein et à durée indéterminée • Ne pas être DRE (dispensé de recherches d'emplois)
Source	INSEE, Enquête emploi en continu*	ANPE

- 1) Quelles sont les principales différences entre la définition du chômage du BIT et la notion de demandeur d'emploi ?

DOCUMENT 2 : Des « chômeurs invisibles » ?

« En septembre 2006, le chiffre officiel du chômage au sens de l'ANPE décomptait 2 172 000 demandeurs d'emploi. A la même date, le nombre total de personnes recensées par l'ANPE en tant que demandeurs d'emploi s'élevait à près de 4 450 000 personnes. Plus de la moitié des personnes inscrites à l'ANPE, soit 2 276 000 demandeurs d'emploi, ne sont donc pas comptabilisées dans les statistiques officielles : ce sont, en quelque sorte, des chômeurs « invisibles ».

Depuis 25 ans ces « chômeurs invisibles » représentent une proportion croissante de l'ensemble des inscrits à l'ANPE : au cours de l'année 2006, la part de ces chômeurs invisibles dans le total des demandeurs d'emploi a dépassé pour la première fois 50%, alors qu'elle n'en représentait que 10% en 1982.

Qui sont les chômeurs invisibles ?

Parmi les demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE, certains ne sont pas comptabilisés dans la statistique officielle de référence, à savoir la DEFM de catégorie 1. Il s'agit de ceux qui recherchent un emploi temporaire ou à temps partiel et des personnes non immédiatement disponibles pour occuper un emploi, car ils n'entrent pas dans les critères de chômage de la DEFM1. Depuis vingt ans de nouvelles catégories ont été écartées du chiffre officiel : les dispensés de recherche d'emploi (très majoritairement des chômeurs de plus de 55 ans) et les demandeurs en « activité réduite » (c'est-à-dire ayant travaillé moins de 78 heures le mois précédent).

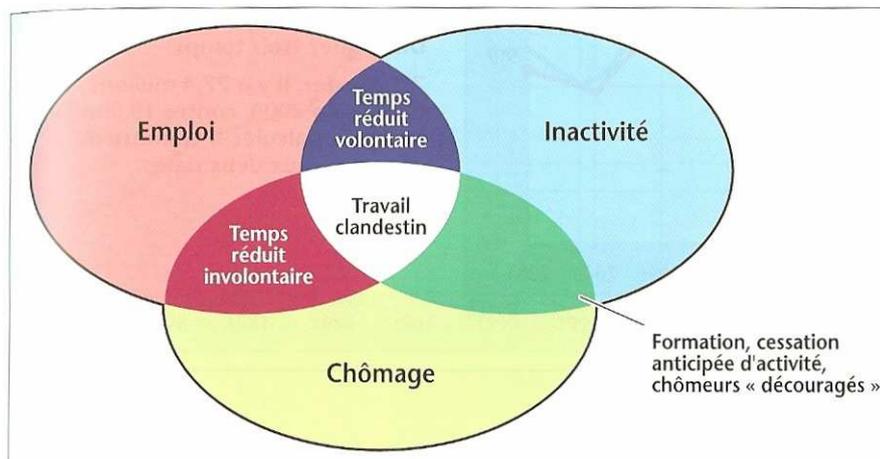
Principales catégories de chômeurs « invisibles » en septembre 2006

Chômeurs des DOM (total)	220 000
Demandeurs d'emploi temporaire ou à temps partiel	871 000
Dispensés de recherche d'emploi	412 000
Chômeurs en "activité réduite"	452 000
Demandeurs d'emploi non immédiatement disponibles	321 000
TOTAL	2 276 000

Collectif « Autres Chiffres Du Chômage » (ACDC), « Les chômeurs invisibles », 27/12/2006 Note n°1

- 2) Pourquoi certains chômeurs sont-ils qualifiés d' « invisibles » ?

DOCUMENT 3 : Des frontières de plus en plus floues



La mesure du chômage pose des problèmes de définitions précises entre activité, inactivité et chômage. Ainsi, comment classer une personne travaillant volontairement à mi-temps ? Est-elle active car elle a un emploi, inactive car elle ne travaille pas à plein temps, ou est-elle « à moitié » active et « à moitié » inactive ?

- 3) Rappelez ce qu'est un actif, puis un inactif
- 4) Placez les personnes suivantes dans le schéma, en fonction de leur situation :
 - a- Marie, ayant trouvé un emploi à temps partiel mais continuant à chercher du travail car elle aurait préféré un travail à temps plein
 - b- Fatima, ayant cessé au bout de 5 ans toute recherche d'emploi par découragement alors qu'elle souhaiterait en fait travailler
 - c- Laurent, titulaire d'un emploi en CDI et à temps plein
 - d- Simon, retraité
 - e- Armelle, ayant volontairement choisie de travailler à mi-temps pour élever plus facilement ses enfants
 - f- Etienne, travaille en fin de semaine dans l'entreprise de son frère comme électricien sans être déclaré
 - g- Karim est inscrit dans une entreprise d'intérim et s'est inscrit à l'ANPE depuis la fin de ses études sans jamais avoir travaillé

EXERCICE D'APPLICATION

- 1) Patrick, travaillant à temps partiel (40 heures par mois) mais cherchant un autre emploi car désirant travailler à plein temps
- 2) Nicolas, cherchant son premier emploi et n'ayant actuellement aucune expérience professionnelle (elle n'a jamais travaillé ne serait-ce qu'une heure)
- 3) Emilie, sans emploi et ne recherchant pas d'emploi
- 4) Samir, travaillant à plein temps mais cherchant en même temps un autre emploi correspondant plus à ses aspirations professionnelles
- 5) Antonio, sans emploi et cherchant un emploi à durée déterminée

Classez les personnes ci-dessus dans le tableau suivant :

Chômeur uniquement selon les critères de l'ANPE	Chômeur uniquement selon les critères du BIT	Chômeur à la fois selon les critères de l'ANPE et du BIT	Non considéré comme chômeur (ni par l'ANPE, ni par le BIT)

